

# CHRONIQUES

## La limitation des naissances

Objet de préoccupations instantes au plan mondial, la grave question de la limitation des naissances ne pouvait rester sans écho en Tunisie. De fait, l'opinion publique s'en préoccupe, et, ici ou là, commencent à s'exprimer des inquiétudes. Certes, le problème n'est pas d'aujourd'hui, mais les termes s'en sont renouvelés depuis l'Indépendance. Nous n'avons pas l'intention d'en faire ici un examen approfondi, mais seulement de dresser un rapide bilan de la situation actuelle, en soulignant quelques-unes de ses composantes majeures psychologiques et doctrinales.

Pays de tendance nataliste jusqu'à ce jour, la Tunisie ressent lourdement les charges dont un progrès démographique rapide accable son effort de développement. Rappelons seulement ici les principales (1) : une masse d'enfants toujours croissante à scolariser (768.000 unités en 1956, avec une prévision de 968.400 en 1971), — et ces 28.000 jeunes gens qui, chaque année, s'ajoutent au contingent normal des candidats à un emploi. Dans les classes aisées de la population, on se demande donc si le seul remède ne serait pas de ralentir cet accroissement, comme d'autres pays l'ont tenté. Plus pragmatistes, les petites gens cherchent les expédients qui leur permettront d'équilibrer une situation familiale sans cesse compromise par des naissances répétées. Les consciences sont donc en état d'alerte. Reste à voir de quelle façon et dans quel climat.

En fond de tableau, disons qu'une large opinion publique hésite, par tendance traditionnaliste, devant le principe d'une planification des naissances. Tout interventionnisme paraît choquant, en un domaine qui était jusqu'ici réservé à la nature, c'est-à-dire à Dieu. D'ailleurs, le sens familial est très vif en Tunisie : on sait l'affection et l'indulgence dont les enfants sont entourés. Les convictions religieuses apportent leur garantie et un encouragement à cette tendance de l'affec-

(1) Les chiffres que nous donnons ici sont ceux d'un article anonyme paru dans la page économique de la « Dépêche Tunisienne » du 3 février 1960 : « L'évolution de la population tunisienne musulmane jusqu'en 1971 ».

## CHRONIQUES

tivité : la fécondité a toujours été considérée comme le signe d'une bénédiction, et non moins la fierté virile qui s'épanouit dans la paternité. Remarquons cependant que, si les théories de birth-control heurtent la sensibilité populaire, on ne saurait en déduire que ses méthodes, dans le privé, rencontrent toujours la même réprobation : conscience collective et conscience individuelle vont rarement du même pas. On serait même tenté d'avancer que les hésitations devant le principe, par leur force même semblent avoir relégué dans l'ombre le grave débat moral que soulève l'usage des moyens contraceptifs eux-mêmes.

On ne saurait comprendre ce fait que par référence à l'équilibre moral d'un proche passé et aux serines évidences que laissent intactes les variations, faibles encore, de la conjoncture économique, sociale et démographique. Aujourd'hui, par contre, l'apparition d'un nouvel enfant au foyer est souvent redoutée, pour toutes sortes de raisons. L'affaiblissement des structures patriarcales de la famille laisse retomber toutes les charges éducatives sur la seule équipe conjugale. En même temps, elle porte un coup sensible aux institutions d'entraide, jadis si efficaces pour franchir le cap difficile d'une naissance. Les promiscuités de la vie urbaine sensibilisent les parents aux exigences de soins et d'éducation : on souffrira difficilement qu'un enfant soit moins bien habillé et pourvu que celui des voisins. La scolarisation, est, en cette matière le fait majeur : elle demande argent, livres, vêtements, meilleure nourriture. En même temps, la résignation à la misère tend à disparaître des esprits. Ajoutons un désir de promotion sociale dont l'école, encore, est l'indispensable moyen. Songeons enfin, à la rapide maturation des esprits, dans les couches populaires elles-mêmes, du fait de l'instruction et de la situation politique; les discours du Président ont souvent abordé le problème démographique. L'homme du peuple en connaît la relation à son niveau de vie, et lui rapporte l'expérience de ses difficultés personnelles.

Dans les milieux aisés, d'autres motivations influencent l'attitude en face de la maternité. Le développement de la personnalité féminine lui assigne des tâches nouvelles. Dans une existence familiale, à l'échelle du seul ménage, la Tunisienne moderne ne peut plus se contenter de la vie choyée mais étroite des citadines de jadis : plaisirs, culture, voyages, activités sociales et politiques concurrencent la maternité par leurs exigences de temps, de liberté et d'argent. Il faut désormais bâtir un budget, donc prévoir et organiser. On est sur la voie du planning familial que les mœurs anciennes eussent jadis refusé.

Naturellement, le conflit des institutions vieilles et des besoins nouveaux, a été longuement vécu avant de s'exprimer en public. Le sujet fut abordé de front pour la première fois, — à notre connaissance —, le 9 décembre 1959, dans une conférence prononcée par Mme Fathia MZALI, Directrice de l'Ecole Normale de Jeunes Filles, au club féminin Aziza Othmana. L'audace fut remarquée : la personnalité

en vue de l'orateur, la qualité de l'auditoire, donnèrent droit de cité au sujet. La conférencière concentra son effort sur le refus de principe que la morale traditionnelle oppose à la limitation des naissances, en s'appuyant sur cela même qu'elle lui reconnaît de bien-fondé : « pour que les raisons contre le birth-control demeurent vivantes au cœur de l'individu, dit-elle, elles ne doivent pas rester trop au-dessus de l'homme, mais prendre ses problèmes en considération. La morale se doit de connaître les conditions de vie nouvelles, et ne pas seulement leur opposer un veto ». L'exemple des populations américaines et européennes fut invoqué, en contraste avec la situation de la femme en Tunisie, pour souligner la liberté que l'espacement des grossesses rend à la femme. Priorité à la qualité de l'éducation sur le nombre, demanda Mme MZALI, qui fit sien l'argument classique des tenants du birth-control : « L'enfant doit être désiré, et non pas une charge que les femmes acceptent avec fatalisme ». Au plan des principes, la conclusion affirma sans hésiter : « Un courant d'idées dans ce sens doit absolument être créé; il faudrait vaincre des préjugés, et organiser la chose de façon à enseigner le problème aux jeunes ». A celui des méthodes, on formula seulement le conseil global de prendre les moyens nécessaires. Le sillon était ouvert.

Non sans résistances et critiques : au nom de l'Islâm, le journal « Al-istiqlal » protesta contre cette conférence dans un article qui invoqua sans ambages l'autorité du Coran contre les idées nouvelles mises en avant.

Dans son numéro de février 1960, la revue féminine « Faïza » reprit la question de façon prudente et nuancée, mais dans un sens lui aussi nettement positif : « Les femmes tunisiennes, dit-elle, si attachées à la famille, ne refuseront jamais d'avoir des enfants. Elles veulent seulement qu'ils soient désirés, choisis, choyés... » (« Faïza », février 1960, sans signature).

Une autre tendance s'affirma à son tour, le 6 avril 1960, à l'inauguration du Centre-Pilote de Protection Maternelle et Infantile, à Tunis-Bellevue. Le sujet était de circonstance : M. Ahmed BEN SALAH, Secrétaire d'Etat à la Santé Publique et aux Affaires Sociales devait justifier l'action entreprise en faveur de la mère et de l'enfant. Sur un ton volontairement paradoxal, son discours mit en garde contre les craintes excessives d'un malthusianisme hypnotisé par le déséquilibre économique et les conclusions inhumaines qu'on en pourrait déduire : « La solution techniquement absurde, dit-il, serait de ne pas s'intéresser à ce problème (de l'enfant déjà vivant) et d'agir dans le sens de la limitation des naissances en laissant même les maladies se développer dans les couches populaires, ceci afin d'essayer de résoudre nos problèmes économiques ».

Les positions étant ainsi affirmées, le journal « La Presse » publia, le 12 mai 1960, sous le pseudonyme d'ABU-SAMIR, un article substantiel qui pouvait titrer : « Le Birth-Control a en Tunisie ses fer-

vents partisans, mais aussi ses détracteurs acharnés ». Pour la première fois, un quotidien de Tunis faisait ainsi le point des opinions et de leurs arguments respectifs. Invoquant brièvement l'exemple favorable du protestantisme et de l'Eglise catholique, — quelque peu sollicité, en ce dernier cas —, ABU-SAMIR exposa plus en détail la pensée de l'Islâm. L'acceptation du *cazl* (coitus interruptus) par des juristes musulmans du passé lui paraît suffire à légitimer le principe d'une restriction des naissances, « au moins sous une de ses formes », reconnaît-il cependant. Mais aussitôt après, l'examen des motifs agréés par Al-Gazâli en faveur de cette pratique, vient confirmer ses vues; la restriction précédente paraît oubliée, et l'on conclut : « ...ce qui ne laisse plus aucun doute quant au caractère licite de la restriction des naissances dans la religion musulmane ». Ici encore s'impose la remarque déjà faite : l'effort dirigé contre les oppositions globales estompe un problème moral de fond, celui de la valeur respective des moyens à mettre en œuvre.

Ces quelques témoignages manifestent l'existence, dans la société tunisienne actuelle, de deux courants de pensée principaux, au delà des opposants traditionnalistes irréductibles. L'un, plutôt « féministe », est axé sur une conception de la maternité qui se veut plus humaine et réfléchie. Sans sous-estimer les aspects sociaux et démographiques du problème, il met l'accent sur la nécessaire promotion féminine. L'autre, de teinte plus sociale, est surtout sensible aux arguments développés en certains pays socialistes revenus des expériences d'un birth-control « à la manière capitaliste ». Critiquant celui-ci, il en récuse l'efficacité pour résoudre le problème du déséquilibre démographique avant une vingtaine d'années. Il argue, par contre, du fâcheux exemple donné par la population française entre les deux guerres (entre autres cas), pour dénoncer un risque grave d'énerver le dynamisme actuel du peuple tunisien, au moment où celui-ci a le plus grand besoin de sa vitalité. (2)

Il ne nous appartient pas de passer au crible d'une critique ces orientations, issues de réflexions et de situations proprement tunisiennes. Il est cependant intéressant de faire remarquer le contenu positif de l'une et de l'autre, par quoi elles peuvent se rejoindre en ce qu'elles ont de meilleur, si divergentes que puissent paraître leurs conclusions pour l'immédiat.

Vouloir une fonction de maternité plus humaine parce que plus réfléchie, assumant des responsabilités mieux pesées, adaptées aux possibilités réelles du couple sur les plans affectif, éducatif et économique, c'est indubitablement se placer sur la ligne d'un progrès. De même est-il légitime de vouloir concilier la maternité avec d'autres

(2) L'une et l'autre tendances se sont manifestées dans une interview accordée au journal « La Presse » par un groupe de jeunes femmes tunisiennes, le 10 janvier 1960.

tâches qui, sans lui être égales, pour le grand nombre des cas, n'en sont pas moins fort importantes elles aussi. Reconnaissons même qu'elles peuvent indirectement rendre service aux devoirs de l'éducatrice, dans la mesure où elles lui font acquérir une personnalité plus riche et une maturité plus haute. L'essentiel est que ces conquêtes ne soient pas réalisées à n'importe quel prix. Et on sait à quel point la personnalité féminine peut souffrir de certaines pratiques contraceptives.

En regard de celle-ci, la position que nous avons dite plus « sociale », est bien fondée à craindre l'effet souvent désastreux au plan moral, d'un birth-control qui perdrait de vue les consciences individuelles et l'infinie délicatesse de leur équilibre toujours difficile. Dans la mesure où les procédés contraceptifs sont une technique du moindre effort, un procédé facile offert aux pulsions d'instincts irréféchis qui veulent se satisfaire aux moindres frais, un art de se dérober aux graves responsabilités issues des gestes posés, une telle position est lucide : elle ne pas tort de redouter les déchainements de l'instinct de jouissance et l'aveulissement qui en est l'aboutissement inéluctable. Des études récentes et sérieuses ont bien mis en lumière ce danger (3)

Concluons : les uns et les autres ont bien vu que le progrès social ne saurait prendre une autre voie que celle du progrès moral. Or nous savons tous, par expérience, que celui-ci est inconciliable avec la loi du moindre effort. C'est ce qui incite plusieurs à parler de « régulation des naissances » pour souligner la valeur des fins authentiques poursuivies, plutôt que de « limitation des naissances », réduite aux perspectives immédiatement intéressées, expédient plus que solution.

Une question s'impose alors, qui nous paraît fournir un utile critère de jugement, en une question aussi délicate : est-il à l'avenir du progrès humain d'autre voie que celle qui monte, et fait monter l'homme par l'effort d'une auto-discipline librement consentie ? et pour-quoi le domaine fondamental de la vie sexuelle ferait-il exception à la règle ?

J. G. MAGNIN.

— 0 —

(3) S. DE LESTAPIS : « La limitation des naissances », Bibliothèque de la Recherche Sociale, Paris, Spes, Chap. VI et VII.